

Rapporteur : M. HUBERT

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JUIN 2023

**PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES
RELATIONS D'AMITIE AVEC DES VILLES ETRANGERES**

oOo

RAPPORT

Dans le cadre des relations d'amitié qu'elle entretient avec ses villes jumelles, la Ville d'Antony organise, ou contribue à l'organisation des déplacements et de l'accueil des délégations étrangères. A ce titre, elle est amenée à prendre en charge certains frais relatifs au transport ou à l'accueil de personnes contribuant aux liens d'amitiés avec les villes jumelées.

2 projets rentrent dans ce cadre :

. Suite à l'invitation de la nouvelle Maire de Reinickendorf, une délégation antonienne s'est rendue en Allemagne début juin 2023. La ville d'Antony propose de prendre en charge les frais de transport de cette délégation.

. Suite à l'invitation de la ville d'Olomouc et à nos échanges sportifs dans le cadre du semi-marathon, un Antonien et une Antonienne se sont rendus à Olomouc pour le semi-marathon du 17 juin 2023. La ville d'Antony propose de prendre en charge les frais de transport de ces deux coureurs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge de ces frais de voyage.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 Juin à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 23 Juin 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 42 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOURI, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. PARISIS, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme SANSY	à Mme FAURET	Mme MACIEIRA-DUMOULIN	à M. PEGORIER
Mme LEMMET	à M. FOYER	M. KALONJI	à M. BEN ABDALLAH
Mme ENAME	à Mme GALLI	Mme RAFIK	à M. SENANT
Mme EL MEZOUED	à Mme ROLLAND		

Conseiller absent :

M. DI PALMA est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS DE JUMELAGE AVEC DES VILLES ETRANGERES

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que la Ville d'Antony entretient depuis de longues années, des relations d'amitié avec les Villes Etrangères ;

CONSIDERANT qu'afin de permettre le développement des échanges avec les villes concernées, il a été créé par délibération, en date du 29 Juin 2000, une commission extra-municipale à cet effet ;

CONSIDERANT, par ailleurs, que dans le cadre de ces relations d'amitié, la ville est amenée à prendre en charge certaines dépenses relatives au transport ou à l'accueil de personnes ;

CONSIDERANT qu'ainsi, des élues : Madame ZAMBARDJOURI et Madame PHAM-PINGAL se sont rendues à Reinickendorf du 1^{er} au 4 juin 2023 ;

CONSIDERANT que deux bénévoles : Mesdames GROSJEAN et MONTBEYRE se sont rendues à Reinickendorf pour accompagner la délégation, ainsi qu'un groupe d'Antoniens, du 1^{er} au 5 juin 2023 ;

CONSIDERANT que deux coureurs Antoniens, Monsieur Mohamed Aziz BEN FERJANI et Madame Sarah FARDA CASTELAIN se sont rendus à Olomouc dans le cadre des échanges pour le semi-marathon ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er}.- Décide de prendre en charge les frais détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2.- Dit que la dépense sera engagée sur les crédits inscrits au budget 2023.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire



ANNEXE A LA DELIBERATION DU 29 JUIN 2023

PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS DE JUMELAGE AVEC DES VILLES ETRANGERES

Ville concernée	Nom et Prénom	Nature de la dépense	Montant TTC
REINICKENDORF Allemagne	ZAMBARDJOURI Fatima	Billet d'avion (A/R) Paris-Berlin Du 1 ^{er} au 4 juin	278 €
REINICKENDORF Allemagne	PHAM-PINGAL Corinne	Billet d'avion (A/R) Paris-Berlin Du 1 ^{er} au 4 juin	278 €
REINICKENDORF Allemagne	GROSJEAN Mireille	Billet d'avion (A/R) Paris-Berlin Du 1 ^{er} au 5 juin	227 €
REINICKENDORF Allemagne	MONTEBEYRE Catherine	Billet d'avion (A/R) Paris-Berlin Du 1 ^{er} au 5 juin	227 €
OLOMOUC République Tchèque	BEN FERJANI Mohamed Aziz	Billet d'avion (A/R) Paris-Prague Du 16 au 19 juin	216 €
OLOMOUC République Tchèque	FARDA CASTELAIN Sarah	Billet d'avion (A/R) Paris-Prague Du 16 au 18 juin	288 €
TOTAL			1514 €

*Vu pour être annexé
à la délibération du
Conseil Municipal en date du*

28 JUIN 2023

Le Maire,

